

## Règlementation des chantiers: coordination de la sécurité et protection de la santé

### PRÉSENTATION

Stage permettant le renouvellement de la carte professionnelle (loi Hoguet) Nombre de stagiaires maximum : 25

### Responsable

Animateur de la formation : Stéphane LAMAIRE, directeur-adjoint du travail, maître de conférences associé en droit du travail au Cnam (EPN Droit & immobilier)

Gestionnaire de formation EPN : Sylvie MOLINA, coordinatrice pédagogique, EPN Droit & immobilier

### Publics et conditions d'accès

Toute personne réalisant des travaux immobiliers, au titre de la maîtrise d'ouvrage (gestionnaires de biens immobiliers, chargés d'opérations, assistants à maîtrise d'ouvrage...) ou de la maîtrise d'œuvre (architectes, conducteurs de travaux...)

### Objectifs

#### Compétences visées :

Réaliser des travaux immobiliers assurant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs, dans le respect de réglementation du code du travail

Remplir les différentes obligations administratives (déclaration, plans, dossiers) en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers

#### Les + du stage :

Ce stage peut être validé au titre de l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier (décret n° 2016-173 du 18 février 2016) et des architectes (articles 84 à 85 du règlement intérieur de l'Ordre des architectes)

### Voir aussi les formations aux métiers de

Conseiller juridique en entreprise  
Cadre juridique  
Responsable ressources humaines

## Voir aussi les formations en

Droit social  
Droit du travail

---

### PROGRAMME

#### Programme

Chantiers : règles de coordination de la sécurité et de protection de la santé

1. Le secteur du bâtiment et des travaux publics : étude des accidents du travail
2. Les principes de prévention des risques
3. Les acteurs du chantier
4. Le cadre juridique du chantier
5. Les trois catégories de chantiers
6. Les obligations en matière de coordination et de prévention des risques
7. Le coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS)
8. La déclaration préalable d'ouverture de chantier
9. Le plan général de coordination
10. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé
11. Le registre journal du chantier
12. La voirie et les réseaux divers
13. Le collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail
14. Le dossier des interventions ultérieures
15. Les étapes des obligations administratives
16. Les responsabilités

---

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### Contact

Posez-nous vos questions via [ce formulaire \(cliquer ici\)](#) ou en appelant le 01 58 80 89 72  
Du lundi au vendredi, de 09h30 à 17h00

#### Centre(s) d'enseignement

Cnam Entreprises Paris

#### Complément lieu

Lieu : Cnam, Paris 3ème

#### Session(s)

du 4 mars 2020 au 4 mars 2020

9h00-12h30 et 13h30-17h00.

Code Stage : FCDI06

**Tarifs**

630 €

Particuliers : vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge ou vous êtes demandeur d'emploi ?

[Découvrez nos tarifs adaptés à votre situation](#)

**Nombre d'heures**

7

**Equivalence UE**

4 mars 2020 - 4 mars 2020

Dates du stage

Mercredi 4 mars 2020

Une question ?

**Remplir le formulaire de demande** ou appeler le  
**01 58 80 89 72**

*Du lundi au vendredi  
(hors jours fériés)  
De 09h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00*

Votre inscription

**Bulletin d'inscription à télécharger**  
et à renvoyer par courrier à :

Cnam Entreprises  
Service inscription - Case B2B01  
292 rue Saint-Martin  
75003 Paris

ou par e-mail à : [entreprises.inter@lecnam.net](mailto:entreprises.inter@lecnam.net)